

Un jeune abbé, homme de qualité, avait loué une loge à l'opéra. Un maréchal de France voulut avoir cette loge, que l'abbé s'obstina à refuser. Le maréchal s'y prit si bien, que l'abbé fut obligé de céder à la force. Il n'avait pas le courage de mettre l'épée la main, quoique sa naissance l'y autorisât, suivant les ridicules distinctions d'alors : il attaque le maréchal au tribunal de la connétablie, et obtient d'y plaider lui-même sa cause. Désignant chaque maréchal de France par les actions mémorables qui l'ont illustré : "Ce n'est point, dit-il, M. le maréchal un tel, dont j'ai à me plaindre; ce n'est pas M. le maréchal de BROLIO, qui s'est si bien distingué dans les dernières guerres; ce n'est pas M. de CLERMONT-TONNERRE, qui a fait de si belles retraites; ce n'est pas le maréchal de RICHELIEU, qui a pris le Port-Mahon : celui dont j'ai à me plaindre n'a jamais rien pris que ma loge à l'opéra."

Le tribunal décida que l'abbé avait raison de se plaindre, mais que la tournure de son plaidoyer l'avait assez vengé.

M. de LA MOTTE croyait avoir pour amis tous les gens de lettres. Si cela était vrai, lui dit FONTENELLE, ce serait un terrible préjugé contre vous; mais vous leur faites trop d'honneur, et vous ne vous en faites pas assez.

A la première représentation de l'*Cédipe* de VOLTAIRE, un jeune seigneur, frappant sur l'épaule de l'auteur, lui dit : "C'est à merveille." Le poète, enivré de son succès, trouva ce ton trop familier, et riposta : "C'est assez bien, monsieur, pour vous.—Mais, reprit le seigneur, entre vous et moi il y a une si grande différence.—La seule que j'y trouve, répondit fièrement Voltaire, c'est que je porte mon nom, et que vous traînez le votre."

RÉGISTRE PROVINCIAL.

MARIÉS :—A St. Vincent de Paule, le 26 d'Avril dernier, par Messire LAGARDE, curé du lieu, Mr. Michel CARRON, Instituteur, à Demoiselle Elisabeth LAGARDE;

—A Québec, le 3 du présent mois, par Messire PARENT, John DONEGANI, écuyer, Seigneur de Foucault, à Demoiselle Rosalie L. G. PLAMONDON, fille unique de feu Louis PLAMONDON, écuyer.

DÉCÉDÉS :—A St. Eutache, le 29 d'Avril dernier, LÉANDRE, enfant de J. Labrie, écuyer, M. P., âgé de 4 ans et 7 mois;

—A Québec, le 1er du courant, demoiselle Agnès TESSIER, fille aînée de Mr. M. Tessier, marchand.

COMMISSIONNÉS :—Mr. George TRACY, Notaire Public.

—Jacob BARCELO, écuyer, Commissaire pour le jugement des petites causes, dans la Seigneurie du Lac des Deux Montagnes.

—George MOFFAT, Jules QUESNEL, et R. S. PIPER, (Capitaine des Ingénieurs,) écls. Commissaires pour l'amélioration du port de Montréal.